

culture chaque année, mais nous espérons tous que la récolte sera bonne, et il se peut que nous ayons un rendement suffisant d'orge ou d'avoine pour que ceux qui ont de l'avoine et de l'orge à vendre soient forcés de baisser leur prix. Ils constituent cependant une plus grande proportion des cultivateurs de l'Ouest que de ceux de l'Est, de l'Ontario en particulier.

Je m'explique l'argument de l'honorable représentant de Portage-la-Prairie. Ses commettants ont en bonne partie abandonné la culture du blé pour celle de l'orge et ils prétendent que l'accroissement de la production d'orge dans l'Ouest fera baisser le prix de leur produit. Il y a du vrai là-dedans. Mais on estime que nous avons besoin d'une plus grande quantité d'orge, d'avoine ou d'autres céréales de provende pour nourrir le bétail ontarien qu'on en peut cultiver là. Les cultivateurs ontariens de ma connaissance, et j'en connais un bon nombre, ne cultivent pas de céréales de provende pour la vente mais pour en nourrir les animaux. Ceux de mes amis, cependant, qui sont établis dans la zone de culture du maïs les cultivent pour la vente et pour la pâture des animaux. Et le prix de ce grain ne se fonde pas sur celui de l'avoine ou de l'orge mais sur celui des porcs ou des produits laitiers. Plus est bas le prix auquel ils peuvent obtenir le reste de ce dont ils ont besoin, plus ils feront de bénéfices sur leurs porcs et leurs produits laitiers. Autrement dit, je ne comprends pas l'argumentation de l'honorable député de Victoria (Ontario). C'est fort bien de la présenter, mais elle est difficile à suivre. Nous avons besoin de plus de grain ici et il faut qu'il vienne de quelque part; si nous l'obtenons de l'Ouest, plus la quantité cultivée sera grande, meilleur marché le cultivateur de l'Ontario le paiera. Cela me semble logique, sinon, je voudrais savoir en quoi je me trompe.

M. McNEVIN: Essayez de verser une prime de \$2 en Ontario aux céréales secondaires et vous en obtiendrez certainement davantage.

L'hon. M. GARDINER: Voilà précisément le point; nous ne versons pas une prime de \$2 aux cultivateurs de l'Ouest pour toutes les céréales secondaires qu'ils cultivent; nous ne versons \$2 à l'acre que sur les céréales secondaires qu'ils cultivent cette année en plus de la superficie cultivée l'an dernier qui, si j'ai bonne mémoire, était d'environ treize ou quatorze millions d'acres, et nous espérons l'augmenter d'un million et demi ou au plus de deux millions, si cette superficie est retranchée aux emblavures. Il faut qu'elle le soit pour que la prime soit payée: c'est seulement la superficie retranchée aux emblavures et semée en orge ou en avoine qui comptera. Il

[L'hon. M. Gardiner.]

faut être bien optimiste pour espérer que cette superficie sera même d'un million et demi d'acres. Si vous comparez un million et demi aux treize ou quatorze millions d'acres que nous avons déjà, la prime versée par boisseau d'avoine est extrêmement faible; je crois qu'elle est inférieure à un dixième de cent.

M. PERLEY: Il ressort de la discussion de cet après-midi que le ministre se propose évidemment de modifier les règlements publiés le 2 avril. Or, les événements survenus depuis trois ou quatre jours démontrent clairement que bien des choses pourront se produire pendant que le ministre sera investi du pouvoir de modifier ces règlements. Comme il est possible que la production de céréales secondaires augmente considérablement, j'estime que ces règlements ne devraient pas être adoptés avant que le ministre du Commerce ait expliqué comment se fera leur écoulement. Le ministre a déclaré cet après-midi que ces règlements étaient en cours de préparation; il s'agit donc d'un double projet et le ministre du Commerce devrait nous dire quels règlements s'appliqueront à la vente des céréales secondaires. Si la production de ces dernières augmente considérablement, la vente s'en fera peut-être par l'intermédiaire des commencentants ou par celui de la commission. Au dire du ministre, la commission pourrait bien faire baisser le prix des céréales secondaires. La commission du blé pourrait être autorisée, par un décret du conseil, à s'occuper de la vente de céréales secondaires.

L'hon. M. MacKINNON: Je ne crois pas avoir dit que la commission du blé était en train de préparer des règlements concernant la livraison des céréales secondaires.

M. PERLEY: Le ministre a toutefois déclaré qu'elle était en train de préparer des règlements concernant la vente du blé cette année.

L'hon. M. MacKINNON: Oui, à l'égard de la vente du blé.

L'hon. M. GARDINER: Je n'ai pas voulu dire que la commission ferait baisser le prix des céréales secondaires. J'ai dit que l'abondance de céréales secondaires pourrait faire baisser le prix. C'est la loi de l'offre et de la demande qui entre en jeu.

Je dirai toutefois que je suis prêt à donner au comité l'assurance que toute modification apportée à ces règlements pendant la session sera soumise à la Chambre avant d'être recommandée au gouverneur en conseil. Tout ce que nous désirons en l'occurrence c'est le pouvoir de parer aux événements qui pourront survenir en dehors de la session. Je puis promettre que, pendant la session, tous les règlements seront soumis à la Chambre.